



**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



09142699

TRIBUNAL DE COMMERCE
CLASSEMENT

29-09-2009

Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/10/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0878.234.337

Dénomination

(en entier) : **CONSTRUCTIONS F.**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 7170 Manage, Boulevard Tiberghien, numéro 1 E

Objet de l'acte : CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE - CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL - ADAPTATION DES STATUTS AU CODE DES SOCIETES

D'un procès verbal dressé par Maître Joëlle THIELENS, Notaire à la résidence de Fleurus le huit septembre deux mille neuf, enregistré à Fleurus le 22 septembre 2009 deux rôles sans renvois volume 165 folio 94 case 12, reçu vingt-cinq euros, l'inspecteur principal I. Stassart (signature) il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Privée à Responsabilité Limitée "CONSTRUCTIONS F." ayant son siège social à 7170 Manage Boulevard Tiberghien, numéro 1 E.

Société constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Gérard DEBOUCHE à Feluy (Seneffe) le vingt décembre deux mille cinq, publié aux annexes du Moniteur Belge du neuf janvier deux mille six sous le numéro 06008126, Numéro d'entreprise 0878.234.337 RPM Charleroi.

L'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination à dater de ce jour en « DEFIS BOIS » et de modifier l'article 1 de statuts comme suit : dans cet article, les mots « CONSTRUCTIONS F. » sont supprimés et remplacés par les mots « DEFIS BOIS ».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à dater de ce jour à 7170 Manage rue du Chénia, numéro 13/E et de modifier l'article 2 des statuts comme suit : dans cet article les mots « 7170 Manage Boulevard Tiberghien, numéro 1/E » sont supprimés et remplacés par les mots « 7170 Manage rue du Chénia, numéro 13/E ».

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts comme suit pour le mettre en concordance avec le Code des Sociétés : dans cet article, après le premier alinéa, il est ajouté : « La nomination du ou des liquidateurs sera toutefois soumise à l'homologation du Tribunal ».

Quatrième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs au gérant, Monsieur FIEVET Philippe, domicilié à Manage (section de Manage) boulevard Tiberghien, numéro 1/E000 pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME DELIVRE AUX FINS D'INSERTION AU MONITEUR BELGE

Déposés en même temps: expédition de l'acte du 8 septembre 2009, coordination des statuts au 8 septembre 2009

Maître Joëlle THIELENS, Notaire à la résidence de Fleurus